

FAITS D'ACTUALITÉ

Rémi Moreau

Volume 66, numéro 4, 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105240ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105240ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Moreau, R. (1999). FAITS D'ACTUALITÉ. *Assurances*, 66(4), 673–686.
<https://doi.org/10.7202/1105240ar>

FAITS D'ACTUALITÉ

par Rémi Moreau

1. De Georges...

L'ouragan Georges, qualifié d'extrêmement dangereux par les météorologistes, – (classé 4, générant des vents de 250 km/h) – a commencé son périple meurtrier dans les Caraïbes, le 20 septembre dernier, puis se déchaîna sur le littoral du golfe du Mexique et menaça enfin les côtes américaines, une semaine plus tard.

En République dominicaine, l'ouragan aura fait au moins six fois plus de morts que ne l'a prétendu le gouvernement de ce pays. En effet, 6 000 personnes auraient effectivement perdu la vie en raison de l'ouragan et de la crue des eaux, dont 1 000 morts dans la seule ville de Mesopotamia. L'ouragan a détruit 80 000 maisons et endommagé 200 000 autres. Il aurait fait ensuite 27 morts en Haïti et 4 morts à Cuba et dévasté Porto Rico.

Mentionnons que les littoraux de Floride, d'Alabama, du Mississippi et de Louisiane ont été soumis à des vents déchaînés et à des pluies diluviennes, affectant plus de 400 000 personnes. Plus de 1,5 million de personnes ont reçu l'ordre de quitter la région, la plus grande opération d'évacuation jamais entreprise aux États-Unis.

La facture de l'ouragan Georges pourrait atteindre 3 milliards de dollars (US) au titre des dommages assurables, un montant largement inférieur à celui de 15 milliards de dollars engendré par l'ouragan Andrew en 1992. Ce chiffre s'explique par le fait que Georges a surtout produit des dégâts dans la zone des Caraïbes, beaucoup moins assurée que celle du littoral américain.

2. ... à Mitch

L'ouragan Mitch dépasse de loin l'ouragan Georges, sur le plan des victimes (morts et sans abri) et de la dévastation. On a

compté des millions de sinistrés en Amérique centrale, notamment aux quatre coins du Honduras et du Nicaragua, au Salvador et au Guatemala, au Costa Rica et au Mexique, abandonnés à eux-mêmes, sans toit, sans aliment, sans eau, dans un océan de boue et de ruines, causant au moins trente mille morts ou disparus. Une vision d'apocalypse !

Au Nicaragua, où les premiers recensements faisaient état de plus de 11 000 morts, des centaines de corps en état de décomposition, abandonnés çà et là, ont fait craindre à une explosion d'épidémies et de maladies infectieuses. Des centaines de cas de choléra, de dengue, de malaria et de diarrhée ont été diagnostiqués. Le Nicaragua souffrait déjà d'une économie anémique. En l'espace de quelques jours, le cyclone a fait disparaître près de 70 % du grenier agricole (café, tabac, coton, banane, soja, orange). Les cultures de crevettes, la seconde industrie d'exportation en importance après celle du café, ont été enterrées par les coulées de boue et les sédiments. Mitch n'a pas seulement décimé les familles et emporté avec lui l'économie du pays, il pourrait aussi rouvrir les plaies encore vives de la guerre civile des années 1980.

Le Honduras aurait connu les pires pertes de vie: 15 000 morts. Le problème aigu posé par ce cyclone apocalyptique fut le danger de famine, l'eau et la nourriture étant des denrées extrêmement rares.

Sur le plan des dégâts matériels, il semble que c'est aussi au Honduras que les pertes ont été les plus importantes. L'aéroport de San Pedro de Sula, inauguré tout récemment, était entièrement submergé, tout comme les routes, les ponts et les bananeraies, au nord du pays. Plus de la moitié de la production agricole du Honduras et du Nicaragua a été emportée par l'ouragan.

Pour ce qui est des infrastructures, on parle déjà d'un recul de vingt ans en trois jours, dans ces deux pays, qui ont besoin de 3,2 milliards de dollars pour réparer les dégâts causés par Mitch. Au Honduras, quelque 200 000 bâtiments ont été détruits, dont 2 500 écoles.

Les économistes affirment que cet ouragan a fait perdre un demi-siècle de développement en Amérique centrale, qui a un besoin urgent de l'aide internationale et des capitaux de la Banque mondiale, du FMI, mais encore d'un plan d'aide massif, similaire au plan Marshall de l'après-guerre, qui a permis de reconstruire l'Europe ravagée. Un plan onusien est déjà amorcé.

En outre, individuellement, divers pays ont annoncé initialement leur soutien. Les États-Unis ont d'abord promis une aide de 70 millions de dollars, la France a annoncé qu'elle annulait les dettes du Nicaragua et du Honduras (6,5 et 4 milliards de dollars respectivement), et dépêché sur les lieux plus de 34 tonnes de fret, en denrées, combustibles et médicaments. Même alertée et mobilisée, l'aide internationale demeure fatalement inadéquate, face à une détresse aux dimensions insaisissables.

L'aide gouvernementale canadienne, quant à elle, se chiffrait par quelque 10 millions de dollars, à la mi-novembre.

Le passage de Mitch témoigne douloureusement que la pauvreté en Amérique centrale est directement associée aux mesures déficientes de prévention et de contrôle en matière d'urbanisme, de construction domiciliaire et de sécurité des infrastructures.

D'ores et déjà, les scientifiques n'ont pas manqué de faire un lien direct entre la recrudescence des ouragans tropicaux et les nouvelles conditions climatiques et leurs conséquences sur le réchauffement de la planète. En outre, la déforestation massive qui prévaut dans plusieurs pays de l'Amérique centrale, qui va à l'encontre de la Convention sur la diversité biologique, n'a pas été sans aggraver les pertes de vie et les dommages matériels, car la friabilité des sols fut la cause directe des coulées de boue générées par Mitch.

3. Annonce de fusion entre La Mutuelle du Canada et La Métropolitaine du Canada

La Mutuelle entend fusionner ses activités avec celles de La Métropolitaine, qu'elle avait acquise en juillet dernier, devançant ainsi un mariage prévu pour 1999. Le président directeur général de La Mutuelle explique cette fusion par la nécessité d'éliminer au plus tôt les dépenses administratives liées à l'exploitation de deux sociétés distinctes.

Suite à l'acquisition de La Métropolitaine, La Mutuelle s'était hissée au deuxième rang au Canada sur le plan des primes d'assurance vie individuelles, détenant une part de marché de 15,2 %. Les activités combinées des deux sociétés présentent un chiffre d'affaires d'environ 3 milliards de dollars, desservant 3 millions de clients au Canada, dont 885 000 au Québec. Les deux groupes comptent 5 500 employés. Cette annonce ne prévoyait pas de suppressions d'emplois à court terme.

4. L'Industrielle-Alliance acquiert Seaboard

L'Industrielle-Alliance a annoncé, en septembre dernier, l'achat des opérations canadiennes de la compagnie Seaboard de la Côte Ouest, moyennant un montant de 265 millions de dollars. Cette acquisition lui permettrait de passer du dixième au septième rang des assureurs de personnes au Canada. L'actif consolidé a ainsi augmenté de 15 %, à 12 milliards de dollars, et les revenus annuels de primes ont augmenté de 200 millions de dollars pour atteindre 1,8 milliard de dollars.

On se souviendra que le plan de démutualisation annoncé par l'Industrielle-Alliance, en février dernier, a été présenté récemment au conseil d'administration en vue de transformer l'entreprise en compagnie à capital-actions. On sait que Manuvie, Sun Life, Canada Vie et La Mutuelle ont déjà agi dans cette direction (voir la chronique n° 10).

5. Les cinq premiers assureurs IARD canadiens

Au 31 octobre 1998, la première position est toujours occupée par Groupe General Accident (Groupe CGU). L'assureur a renforcé sa position au Canada, en 1998, à la suite de la fusion de ses activités avec l'Union Commerciale. La seconde position revient au Groupe ING Canada, suite à l'achat, le 1^{er} septembre dernier, du portefeuille canadien de Guardian. Cet assureur occupait le quatrième rang au début de l'année 1998.

Voici la liste des cinq premiers assureurs canadiens IARD avec mention de leur part de marché respective (ces cinq assureurs contrôlaient, au 31 octobre 1998, 40,46 % du marché) :

<u>assureurs</u>	<u>parts de marché</u>
Groupe CGU	12,42 %
ING Canada	9,5 %
Groupe Co-Operators	6,88 %
Groupe Royal&Sun Alliance	6,7 %
Groupe AXA Assurances	4,96 %

Source : *Le Journal de l'assurance* (octobre 1998)

Pour ce qui est de leur positionnement au Québec, c'est ING Canada qui occupe la première place, suivi de AXA Assurances, de Société de portefeuille Desjardins, du Groupe CGU et du Groupe Promutuel. Ceux-ci contrôlent 51,62 % du marché québécois.

6. Les dix premiers courtiers mondiaux en 1997

Depuis deux ans, le courtage international a subi un véritable séisme dont l'épicentre est à Chicago: il se somme Aon. L'entreprise, dirigée par Patrick Ryan, imposa d'abord sa marque en 1996 et n'a cessé, depuis lors, d'accumuler les acquisitions de grands cabinets à l'échelle planétaire. On se souviendra de l'achat de Sodarcan en juin 1997. Aon comptait, en 1997, 40 000 salariés, répartis dans 550 bureaux et filiales dans plus de 110 pays.

Face à ce nouveau géant, le duel est de taille car le courtage international était et reste encore dominé par un autre ogre, Marsh & McLennan, présidé par A.J.C. Smith, qui regroupe plus de 36 000 employés dans ses 40 bureaux et filiales dans une centaine de pays.

À eux seuls, ces deux mégacourtiers réalisent 71 % du chiffre d'affaires des dix premiers courtiers mondiaux. Qu'on en juge par ce tableau des 10 grands courtiers internationaux en 1997.

	Chiffres d'affaires (M\$)	Effectifs
1. Marsh & McLennan (USA)	6 008	36 400
2. Aon (USA)	5 750	40 000
3. Sedgwick (GB)	1 589	15 985
4. Willis Corroon (GB)	1 061	9 000
5. Arthur G. Gallagher (USA)	412	3 700
6. Jardine Lloyd Thompson (GB)	371	5 400
7. Accordia (USA)	343	3 076
8. Gras Savoye (FRA)	244	1 896
9. Heath (GB)	217	3 350
10. Lambert Fenchurch	151	2 570

Source : *La Tribune de l'assurance*

Le monde du courtage n'a pas encore fini de se décomposer et de se recomposer. On parlait, au début de l'année 1998, d'un rapprochement entre Willis Corroon et Sedgwick, mais c'est Marsh & McLennan qui, à la mi-novembre, absorba Sedgwick. On a aussi anticipé un intérêt de General Electric dans le capital de Marsh & McLennan. M & M peut actuellement se vanter d'avoir atteint un chiffre d'affaires de plus de 7,5 milliards de dollars et de compter au-delà de 55 000 collaborateurs.

Et les fusions ont continué en 1998, permettant aux deux premières compagnies de réaliser des économies d'échelle, mais les fragilisant sur les marchés financiers. En effet, certains analystes ont estimé que la Bourse pourrait réagir à leurs endettements répétés et à la dilution de leur capital.

Acquisitions en 1998

M & M	AON
San Sigorta (Turquie)	Grieg Insurance (Norvège)
Interbrokers (Finlande)	Le Blanc de Nicolay (France)
Kessler et Cie (Suisse)	Gil y Carvajal (Espagne)
Brockman Schuh Group (Mexique)	
AB Max Mathiesen (Suède)	
Bonnor et Cie (Danemark)	
Sedgwick	

Source : *La Tribune de l'assurance*

Du côté du courtage de réassurance, après avoir englouti ses proies américaines en 1996 et celles du vieux continent en 1997, Aon devançait largement M & M. Son chiffre d'affaires, en début d'année, représentait le double de celui de Guy Carpenter (Marsh & McLennan), celui du premier étant de 600 millions de dollars, celui du second de 293 millions de dollars.

7. Holà aux fusions de banque

Un comité du caucus libéral recommandait au gouvernement fédéral, au début de novembre, de mettre le holà au désir de certaines banques de se fusionner, estimant qu'il serait prématuré d'autoriser telles fusions sans s'assurer, au préalable, qu'une saine compétition est en place, à l'avantage des consommateurs canadiens.

8. Deutsche Bankers Trust devient la première banque mondiale

La fusion entre la Deutsche Bank (la première banque allemande) et Bankers Trust (la huitième banque américaine), qui deviendra effective le 1^{er} avril 1999 si elle reçoit l'aval des deux tiers des actionnaires de Bankers Trust, donnerait naissance au premier groupe bancaire mondial avec 850 milliards de dollars en total de bilan. Deutsche Bankers Trust détrônerait ainsi la banque suisse

UBS, née cette année de la fusion de l'Union des banques suisses et de la Société de banque suisse.

9. Les compagnies de réassurance cherchent à se diversifier

Après leur rencontre annuelle de Monte-Carlo, en septembre, il semble qu'un sérieux coup de barre devra être donné par les réassureurs de la planète pour contrer la mauvaise conjoncture qui les a atteint, dont la détérioration de leurs résultats d'exploitation (troisième année consécutive de baisse des taux) et le tassement à venir des revenus causés par la crise financière et boursière. Sur le plan de la souscription, les ratios sinistres à primes ont augmenté, même en ne prenant pas en compte les catastrophes naturelles majeures, sous l'effet d'un regain de la fréquence des petits sinistres.

Il faut aussi mentionner la rencontre annuelle de Baden-Baden. Les assureurs présents dans la ville thermale ont pressenti un retournement du cycle (phase haussière) dès l'entrée du nouveau millénaire. Bien que la remontée des taux ne soit pas encore amorcée, les conditions de rétrocessions se durcissent d'ores et déjà. Chose certaine, la spirale baissière est enrayée.

On a aussi évoqué, comme facteur de retournement du cycle, la reprise de la sinistralité, bien que l'ampleur des sinistres n'est pas encore susceptible d'avoir un effet immédiat.

Du côté des grands sinistres, les réassureurs semblent être moins préoccupés, grâce aux outils qu'ils ont mis en place pour leur permettre de se mettre à l'abri, en cas d'événements naturels majeurs. Cependant, les catastrophes sont toujours à craindre, que ce soit dans les branches maritimes, aériennes ou terrestres. À l'échelle mondiale, elles ne cessent de se manifester, certaines touchant peu l'industrie de l'assurance (par exemple, l'ouragan Mitch, dont les coûts de reconstruction sont estimés à 4 milliards de dollars), alors que d'autres vont coûter cher aux assureurs (par exemple, dans le cas de l'ouragan Georges, on estime à plus de 3 milliards de dollars les dommages assurés). La tempête canadienne de verglas au début de l'année 1998 risque aussi de laisser des traces dans les comptes.

Et, puis, il faut mentionner le bogue de l'an 2000, un autre exemple de péril qui laisse les grands joueurs dans l'expectative. Certains observateurs ont prédit que les traités de réassurance non sinistrés seront renouvelés aux mêmes conditions, alors qu'on anticipait une hausse sur les autres. Au début de décembre, la Réserve

fédérale américaine a fait imprimer des billets bancaires pour un montant de 50 milliards de dollars en vue d'éviter toute panique au passage de l'an 2000.

Sur le plan de leurs opérations et des orientations, les grands joueurs en réassurance semblent donc avoir opté pour une stratégie de diversification, soit par le biais des solutions alternatives de risques, soit par des engagements en assurance directe, soit par une croissance interne.

Après les acquisitions massives des années antérieures, les grands fauves que sont les réassureurs internationaux digèrent leur proie. Les millésimes 1997 et 1998 semblent être des années de réorganisation et de restructuration en profondeur.

Voici les dix plus importants réassureurs mondiaux :

	primes émises en 1997 (M\$)	capitalisation boursière (M\$)
Munich Ré (Allemagne)	24 667	41 500
Suisse de Ré (Suisse)	10 850	36 000
Employers Re (USA)	5 814	100 % General Electric
General Re (USA)	8 334	nc
Assicurazioni Generali (Italie)	3 652	Dpt Generali
Hanover Re (Allemagne)	4 277	2 778
Gerling Globale Re (Allemagne)	2 667	—
Zurich Ré (Suisse)	2 636	filiale Zurich
Scor (France)	2 303	2 400
Axa Ré (France)	1 200	100 % AXA

Source : *La Tribune de l'assurance*

10. Le processus de démutualisation des sociétés d'assurance est enclenché

Après six ans d'attente, le gouvernement fédéral a finalement déposé, au début de décembre, un projet de loi visant à autoriser et à encadrer le processus de transformation des grandes mutuelles d'assurance en sociétés par actions. Durant les deux premières années, les sociétés transformées en mutuelles doivent demeurer largement détenues par les souscripteurs, c'est-à-dire que personne ne pourra détenir plus de 10 % d'une même catégorie d'actions.

Cette restriction touchant la protection des souscripteurs sera réexaminée suite au délai de deux ans après l'entrée en vigueur du règlement sur la démutualisation. C'est en 1992 qu'Ottawa avait entrepris cette réforme de la *Loi sur les sociétés d'assurance*, mais elle ne s'appliquait alors qu'aux petites sociétés, celles dont l'actif au Canada était inférieur à 7 milliards de dollars.

Actuellement, cinq grands assureurs canadiens se sont engagés dans un processus de démutualisation : la Mutuelle du Canada, Manuvie, l'Industrielle-Alliance, Sun Life et Canada-Vie. Ces sociétés regroupent plus de deux millions et demi de souscripteurs canadiens portant sur des contrats d'une valeur totale de 15 milliards de dollars.

II. Les résultats du deuxième trimestre de 1998 des assureurs IARD

L'industrie de l'assurance IARD canadienne a généré des primes nettes totalisant 4,8 milliards de dollars, au cours du deuxième trimestre de l'année 1998, par rapport à 5,0 milliards de dollars au cours du trimestre correspondant de l'année 1997. Les revenus nets après impôt ont totalisé 487 millions de dollars par rapport à 576 millions de dollars l'an dernier pour le même trimestre, soit une baisse de 89 millions de dollars. Voyons les résultats tirés du dernier *Quarterly Report* :

DEUXIÈME TRIMESTRE – 1998 (en millions de dollars)

	1998	1997
Primes nettes émises	4 844	5 087
Primes gagnées	4 511	4 589
Sinistres nets	3 129	3 120
Rapport sinistres à primes net	69,4 %	68,6 %
Frais encourus	1 495	1 450
Gains techniques avant impôt	- 95	6
Rapport combiné	102,5 %	100,5 %
Rapport de souscription	- 2,1 %	0,1 %
Revenus de placement avant impôt	538	558
Gains de capital	176	252
Revenus d'opération après impôt	487	576

Source : *The Quarterly Report* – 2nd Quarter 1998

12. Métier : Risk Manager

La 36^e conférence annuelle de la *Risk & Insurance Management Society Inc.* (RIMS), tenue à San Diego cet été, a permis aux gestionnaires de risques des grandes entreprises d'envisager l'avenir avec confiance, grâce aux nouvelles opportunités que leur offre le Risk Management tant sur les fronts technologiques qu'éducatifs.

Dans le cadre d'un panel spécialement constitué pour discuter des grands mouvements de fusions et d'acquisitions dans l'industrie de l'assurance et de l'intermédiation, les différents intervenants ont conclu que les plus gros joueurs actuels dans le marché (assureurs ou courtiers) n'offraient pas nécessairement et systématiquement les meilleurs services face aux besoins de leur clientèle (*the big is not necessarily the best*).

Cette conférence a aussi permis de rendre publique une enquête sur la perception des gestionnaires face aux assureurs (*Quality Score Card Survey*).

13. Le crash du MD 11 de Swissair

Le crash du MD 11 de Swissair, le 2 septembre 1998, au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, devrait rester dans les annales aéronautiques comme l'un des pires drames humains et écologiques et l'un des sinistres les plus coûteux. Deux cent vingt-neuf personnes, soit le total des passagers et des membres de l'équipage du vol 111 – New-York, Genève – sont décédées dans des circonstances encore étranges. On apprenait récemment qu'un feu dans le cockpit fut la cause du crash, mais on ignorait encore, au moment où ces lignes étaient imprimées, l'origine de cet incendie. Deux oeuvres d'art, dont un tableau de Picasso, intitulé *Le Peintre*, estimé à 1,5 million de dollars, (l'autre n'étant pas encore identifié), ainsi que 50 kg de billets de banque et deux kilos de diamants, se trouvaient à bord. La facture pourrait atteindre, selon les spécialistes, 770 millions de dollars, un sinistre d'une telle ampleur qu'il grugerait substantiellement les primes collectées en 1998 dans la branche aviation. L'indemnisation moyenne par passager (comptant une quinzaine de fonctionnaires internationaux et une majorité d'Américains, des Français, des Suisses et des Britanniques) avoisinerait les 3 millions de dollars. Le total des indemnités, tous préjudices et dommages confondus, s'élèverait à 650 millions de dollars.

L'indemnisation des dégâts matériels, incluant la perte de l'appareil, dont la valeur serait de 126 millions de dollars, ne

constituerait qu'environ 15 % de cette facture. Les deux oeuvres d'art disparues n'ayant pas été assurées spécialement auprès de Swissair, la responsabilité du transporteur serait limitée à quelques dollars par kilo.

La convention de Varsovie de 1929 a, jusqu'ici, servi de base aux règlements. Le sinistre de Swissair sera réglé pour la première fois selon le nouveau système d'indemnisation de IATA, lequel établit les liens juridiques qui permettront aux familles des victimes d'assigner la compagnie aérienne et de déterminer les tribunaux qui seront compétents. Du fait des liens qui rattachent ce sinistre aux États-Unis, la loi et les instances judiciaires devraient être d'émanation américaine. De plus, le système IATA n'est plus limité, sur le plan du montant d'indemnisation, comme l'était la convention de Varsovie, dont le plafond s'avérait trop bas.

Une aide d'urgence a d'abord été consentie par le transporteur à concurrence d'une somme de 20 000 dollars par famille. Ensuite, un montant de 15 millions de dollars a été collecté dans les jours qui ont suivi le drame auprès des assureurs et des réassureurs de contrats de responsabilité civile. Cette catastrophe devrait voir l'implication de nombreux assureurs et réassureurs : ceux du transporteur Swissair (assurances de dommages et assurances de responsabilité), ceux du transporteur Delta Airlines (car il s'agissait d'un vol conjoint, Delta ayant vendu une cinquantaine de billets), ceux des constructeurs McDonnell Douglas et Boeing, voire même ceux de certains de leurs sous-traitants, ceux des passagers ou propriétaires du fret (assurance de dommages) et enfin ceux des éventuels transitaires et commissionnaires (assurance de responsabilité).

La police d'assurance émise pour Swissair semble être très complexe, notamment sur le plan des participations et des rétrocessions. Il s'agit d'un contrat groupé KSSAF, rassemblant l'assurance aviation de plusieurs compagnies aériennes (KLM, SAS, Austrian Airways, Finnair et bien sûr Swissair). Les courtiers Aon et J & H / Marsh & McLennan ont participé à son émission. Le risque a d'abord été placé dans la captive de Swissair et de KLM, dénommée Polygon, installée à Guernsey, qui a souscrit 100 % du risque brut mais qui n'en a conservé qu'une faible partie. L'excédent a été réparti entre des assureurs suisses (Winterthur et Zurich), et français (pool AFA, AXA Global Risks/Aviafrance, GERA et Réunion Aérienne). Sur le plan de la réassurance, l'apérateur est le Lloyd's, via le syndicat Ace Aviation.

Sur le plan des mesures de contrôle et de prévention, cette catastrophe nous enseigne qu'il serait utile que les deux boîtes

oranges (appelées communément « boîtes noires »), qui sont la mémoire de l'appareil, l'une relative aux composantes techniques, l'autre aux données générales du vol, soient dotées d'une alimentation électrique indépendante du système électrique de l'appareil.

14. Requête en recours collectif de 10 milliards de dollars au Québec contre quatre fabricants de cigarettes

Trois fumeurs ont demandé à la Cour supérieure, en septembre dernier, l'autorisation d'intenter un recours collectif au nom de quelque deux millions de Québécois, qui sont ou ont été dépendants de la nicotine, contre les fabricants Imperial Tobacco, Rothman, Benson & Hedges et RJR-Macdonald. La compensation demandée fut de 5 000 dollars pour chaque Québécois et Québécoise qui a souffert de cette dépendance à la nicotine dans les produits du tabac. Elle représente, au total, un montant de 10 milliards de dollars.

Les poursuites contre les manufacturiers de tabac sont encore plus lourdes aux États-Unis, risquant même d'obérer irrémédiablement leur situation financière. D'où l'accord intervenu entre les industriels du tabac et plusieurs États, une affaire de 206 milliards de dollars sur une période de 25 ans. L'accord, ratifié par 46 États qui acceptent de retirer leur plainte, est destiné à éviter les procès qui projetaient une ombre gigantesque sur l'industrie du tabac.

Quatre États (Mississippi, Floride, Texas et Minnesota) ont déjà réglé judiciairement ce problème avec l'industrie du tabac.

15. Les conjoints de même sexe sont reconnus devant le tribunal

Un jugement de la Cour supérieure du Québec, rendu le 13 novembre dernier, a conclu que deux articles de la *Loi sur la Régie des rentes* sont discriminatoires quant à l'orientation sexuelle et elle a ordonné à la Régie des rentes du Québec de modifier ses règles de façon à ce que les conjoints de même sexe puissent dorénavant toucher la rente de conjoint survivant à la suite d'un décès de l'autre conjoint, comme cela se fait quand il s'agit de conjoints de sexe opposé.

16. La sécurité sur Internet fait défaut

Plusieurs études, dont celle de Claire Dimont (*L'Argus* du 30 octobre 1998) démontrent qu'il en coûte plus cher présentement de

mettre en place des systèmes de sécurité fiables que d'assumer les coûts de la fraude. Les lacunes sur le plan de la sécurité atténuent l'intérêt de la vente de contrats d'assurance par Internet.

À date, seuls quelques assureurs et agents utilisent le site Web pour vendre avec Internet. Faute de système de sécurité fiable, de pied en cap, avec mot de passe et cryptage, il vaut mieux éviter d'envoyer les informations sensibles sur le Web.

Enfin, les échanges de données informatisées posent encore des problèmes de preuve en cas de contestation des messages car, en l'absence de législation appropriée sur l'acceptation d'un document électronique tenant lieu d'écrit, seul le support papier fait foi, lors de l'émission d'un document.

17. Une pêche miraculeuse

L'Argus du 13 novembre 1998 nous apprend qu'un assureur peut parfois faire une pêche miraculeuse. Procédant à l'assèchement d'un canal, longeant la Durance (le fit-il par hasard ?), il découvrit un véritable cimetière de voitures jetées à l'eau, plus de 600, par des braqueurs ou des escrocs. Si l'assureur peut prouver la fraude à l'assurance commise délibérément par certains assurés, qui ont été indemnisés pour la perte de leur véhicule volé non retrouvé, il pourrait dès lors leur réclamer le remboursement, à condition que le délai triennal de prescription (trois ans à compter de la découverte) ne soit pas expiré.

18. Le bilan mondial du phénomène climatique El Niño

Selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui a son siège à Genève, El Niño, qui a son origine dans le déplacement d'une immense étendue d'eau chaude entre les côtes Ouest et Est de l'océan Pacifique, et qui serait directement responsable de la venue mais aussi de l'ampleur de nombreux ouragans et cyclones, a tué plus de 21 000 personnes, blessé 120 000 autres et provoqué plus de 33 milliards de dollars de dégâts matériels dans 27 pays en 1997 et 1998.

Par ailleurs, un récent rapport de l'organisme américain *Insurance Services Office Inc.*, présenté en octobre dernier, révèle que les catastrophes naturelles relatives aux trois premiers trimestres de l'année 1998 (neuf mois) ont provoqué, strictement aux États-Unis, des dommages matériels assurés s'élevant à 8,3 milliards de dollars, par rapport à 2,6 milliards de dollars pour la même période en 1997.

Selon un récent rapport de l'organisation écologiste Worldwatch et de Munich Re, les cat nat, toutes pertes confondues, s'élèveraient à 89 milliards de dollars en 1998, un nouveau record par rapport à l'année 1996, qui affichait des pertes de plus de 60 milliards de dollars.

Selon Worldwatch, El Niño, perçu comme un bouc émissaire, n'en serait pas le seul responsable. Il souligne aussi que l'homme, véritable apprenti-sorcier de l'environnement, a une lourde part de responsabilité relativement à l'ampleur de ces catastrophes. Un cocktail explosif de déforestation et de changements climatiques liés à la pollution serait à l'origine cette année de nombreuses catastrophes : l'ouragan *Mitch*, en Amérique centrale, les crues du Yangsté en Chine et les inondations au Bangladesh.

On doit surtout en tirer un enseignement judicieux : cesser de remettre au lendemain les politiques de développement durable, sous prétexte que la relation cause/effet des catastrophes est difficile à mesurer, que le public n'est pas préoccupé à ce point par les limites de la biosphère et la fragilité des systèmes écologiques. La procrastination ne fait qu'accentuer le problème. L'ampleur des désastres justifie que des changements majeurs soient entrepris le plus tôt possible afin d'éviter que les effets catastrophiques appréhendés par les scientifiques ne viennent poser aux générations futures des problèmes insolubles.

19. Le ministre Martin dit non aux banques

Au moment d'aller sous presse, le ministre Martin venait d'annoncer qu'il refusait de donner le feu vert aux projets de fusion des grandes banques canadiennes car ils amèneraient un niveau inacceptable de concentration du pouvoir économique entre les mains d'un nombre restreint de très grandes banques. Le souci de maintenir la concurrence et l'intérêt des consommateurs ont été, selon le ministre, des facteurs déterminants dans cette décision.